



CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE DIJON
ET LE CERCLE LAIQUE DIJONNAIS
AVENANT N°1

entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération en date du 30 juin 2014.

et

Le Cercle Laïque Dijonnais représenté par sa Présidente, Madame Marot Valérie, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé 3 et 5, rue des Fleurs à Dijon.

L'article qui suit modifie l'article correspondant de la convention de la convention N° 14-154 du 27 janvier 2014 et modifié comme suit.

Article 5-1 - MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le montant de la contribution annuelle de la Ville s'élève à la somme de 100 000 €

- mission d'intérêt général (fiche 1) : 68 279,02 €
- activités socioculturelles (fiche 2) : 31 720,98 €

Pour l'année 2014, la participation de la Ville de Dijon sera mandatée comme suit :

- 40 000 € au mois de janvier,
- 20 000 € au mois de juillet,
- 20 000 €, au mois de novembre,
- le solde, soit 20 000 €, à la présentation du bilan entre le 1^{er} et le 31 mars de l'année n + 1.

Pour les années 2015 et 2016, la subvention fera l'objet de quatre versements :

- 50 %, soit 50 000 € au mois de janvier,
- 20 %, soit 20 000 € au mois de juillet,
- 20 %, soit 20 000 € au mois de novembre,
- le solde, soit 10 000 €, à la présentation du bilan entre le 1^{er} et le 31 mars de l'année n + 1.

Des contributions exceptionnelles pourront être attribuées par la Ville pour des actions spécifiques, ajoutées à la présente convention sous forme d'avenant.

Cette proposition fait suite à la décision du conseil municipal du 27 janvier de mettre fin à la poursuite du projet de mise à disposition du CLD, de la Ferme Creuse du fait d'un patrimoine difficile à entretenir (entretien estimé à 500 000€ sur 5 ans + 50 000€ de subvention annuelle), de son état et de son éloignement ainsi que du peu de fréquentation du public dijonnais. 44% du public est non dijonnais.

Les autres articles restent inchangés pour la période de l'avenant.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon
L'Adjoint délégué à la jeunesse,

Hamid El Hassouni

Pour le Cercle Laïque Dijonnais
sa Présidente,

Valérie Marot